



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE L'AIN

Plan de gestion sanitaire des vagues de chaleur

ORSEC

Vigilance rouge

Date et Heure : 22 août 2023 à 17h30

Nombre de page(s) : 5

Destinataires :

Expéditeur :

Pour action :

– **GGD 01** : Groupement de gendarmerie départemental

– **DDSP 01** : Direction Départementale de la Sécurité Publique

– **SDIS 01** : Service départemental d'Incendie et de Secours

– **SAMU 01** : Service d'aide médicale urgente

– **CD 01** : Conseil Départemental

– **ARS** : Agence régionale de santé

– **DDETS 01** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

– **DDPP** : Direction départementale de la protection des populations

– **Météo-France**

– **DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

– **BCI** : Bureau de la Communication Interministérielle

– **Maires du département de l'Ain**

BGLC – Préfecture 01

**Bureau de la gestion locale des crises
Tel : 04 74 32 78 03**

**Astreinte cellule de veille de la préfecture
Tel : 04 74 32 30 15**

Fax : 04 74 21 43 67

@ : pref-defense-protection-civile@ain.gouv.fr

Alerte canicule extrême

A compter du mercredi 23 août à 12h

(BCI – BGLC – CD01 – ARS – DDSP – DDT – DSDEN – GGD – MÉTÉO-FRANCE – SDIS – DDETS – DDPP – SAMU – Mairies)

PREVISIONS :

AUVERGNE-RHONE-ALPES																				
Département	Ville Seuils	Param	J-1		J		J+1		J+2		J+3		J+4		J+5		J+6		J+7	
AIN (01)	Ambérieu	Tn/Tx	18.3	37.8	20.4	39.6	21.1	39.2	20.7	40.4	25.3	39.3	20.0	30.0	17.0	27.0	15.0	26.0	14.0	25.0

Une dégradation orageuse est attendue dans la nuit de vendredi à samedi et devrait entraîner une baisse des températures pour le week-end

ACTIONS À ENGAGER :

Chaque acteur est invité à se référer au plan ORSEC :

(<https://www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Protection-civile/Planification-ORSEC/Plan-de-gestion-sanitaire-des-vagues-de-chaueur>)

DIRECTIVES COMMUNES :

Remonter tout évènement significatif en lien avec la situation météorologie de canicule extrême, à la préfecture.

DIRECTIVES SPÉCIFIQUES :

→ **DDETS** : remonter toute difficultés liée au SAMU social ;

→ **SDJES** : Accueils collectifs de mineurs : interdiction des sorties pendant cette période (sauf si ces dernières se déroulent dans des lieux frais ne nécessitant pas de déplacement exposant à la chaleur). Modification des programmes afin de ne pas proposer la pratique d'activités physiques et sportives (y compris baignade aux heures les plus chaudes) ;

→ **Communes** :

- ✓ Remonter toute activation du plan communal de sauvegarde (PCS) ou d'une ligne d'information téléphonique dédiée.
- ✓ Sensibiliser les populations sur les recommandations ;
- ✓ Mobiliser les registres communaux des personnes vulnérables ;
- ✓ Recenser les points de fraîcheur de la commune et communiquer auprès des populations sur la possibilité de s'y rendre ;
- ✓ S'assurer en lien avec les organisateurs que les grands rassemblements soit adaptés ou reportés.

RECOMMANDATIONS :

Les personnes vulnérables sont les premières concernées lors la survenue d'un pic de chaleur mais lorsque l'intensité de la chaleur augmente, tous, y compris les jeunes et les adultes en bonne santé, peuvent être impactés.

La préfète de l'Ain rappelle, notamment à destination des personnes fragiles, les principaux conseils et gestes simples à adopter pour se protéger des fortes chaleurs :

- Boire régulièrement et suffisamment
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses (sport, jardinage, bricolage)
- Ne pas rester en plein soleil
- Ne pas consommer d'alcool
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur
- Porter des vêtements légers amples et clairs et un chapeau quand on est à l'extérieur
- Être particulièrement prudent lors des baignades
- Être vigilant pour les autres et soi-même
- Prendre des nouvelles de son entourage
- Dès que l'on se sent mal, le signaler

Si vous avez des crampes, des maux de tête, des nausées ou une fatigue inhabituelle, mettez-vous dans un lieu frais, buvez, arrêtez toute activité physique, aspergez-vous d'eau et ventilez-vous si les signes surviennent après une exposition directe au soleil. Dans tous les cas, appelez un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.

En cas d'urgence, appelez le 15 immédiatement.



VIGILANCE CANICULE

 En cas de malaise ou de troubles du comportement appelez le 15

 Ne vous exposez pas. Protégez-vous au maximum de la chaleur et arrêtez toute activité physique et sportive

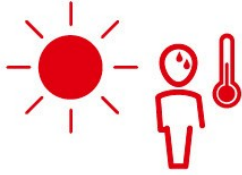
 Protégez les personnes les plus fragiles et prenez des nouvelles de vos proches

 **RESPECTEZ** les consignes des autorités

 **INFORMEZ-VOUS** auprès de Météo-France et de votre préfecture



VIGILANCE CANICULE



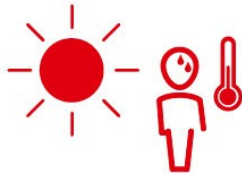
- RESPECTEZ les consignes des autorités
- INFORMEZ-VOUS auprès de Météo-France et de votre préfecture



**Ne vous exposez pas.
Protégez-vous au maximum
de la chaleur**



VIGILANCE CANICULE



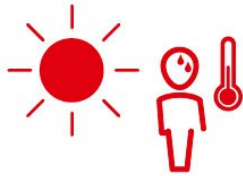
- RESPECTEZ les consignes des autorités
- INFORMEZ-VOUS auprès de Météo-France et de votre préfecture



**Mouillez-vous le corps
plusieurs fois par jour
(douche, brumisateur...)**



VIGILANCE CANICULE



RESPECTEZ
les consignes des autorités

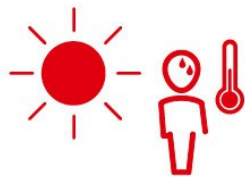
INFORMEZ-VOUS
auprès de Météo-France
et de votre préfecture



Dans la mesure du possible
rejoignez un endroit frais
ou climatisé



VIGILANCE CANICULE



RESPECTEZ
les consignes des autorités

INFORMEZ-VOUS
auprès de Météo-France
et de votre préfecture



Protégez les personnes
les plus fragiles

